

**EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES A LA MAISON DE RESSOURCES**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre des actions de la politique de la Ville, la Maison de Ressources de Crépy-en-Valois organise une exposition de photographies, avec le soutien financier de l'Etat,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Une convention est signée avec DECLICK PHOTOGRAPY, 2 impasse de Chaversy – 60800 TRUMILLY, représentée par Audrey PREVOT, pour l'organisation d'une exposition de photographies intitulée « Cicatrices de femmes » à la Maison de Ressources de Crépy-en-Valois, du 5 octobre au 5 décembre 2022.

**Article 2 :**

L'artiste réalise les photographies et cède à titre exclusif pour la durée et le lieu de l'exposition, le droit de représentation publique de son œuvre.

**Article 3 :**

Les honoraires se montent à 1.388 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 24 octobre 2022.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

**28 OCT 2022**

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20221024-DEC2022-95-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2022  
Date de réception préfecture : 28/10/2022